

**2013/5182 - Signature de la convention constitutive du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) du Rhône - Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger à l'Assemblée Générale de ce Conseil.** (Direction Sécurité Prévention) (BMO du 04/02/2013, p. 0231)

Rapporteur : M. TOURAIN Jean-Louis

**M. LE MAIRE :** Le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Rhône (CDAD du Rhône), issu d'une convention signée le 29 juin 2000, renouvelée le 22 septembre 2006, s'est constitué sous forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) entre l'Etat, le Département du Rhône, l'Association départementale des Maires du Rhône, l'ordre des avocats du barreau de Lyon, la Caisse des règlements pécuniaires du barreau de Lyon, la chambre départementale des huissiers de justice du Rhône, la chambre départementale des notaires du Rhône et l'Association Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles.

En qualité de membre associé, la Ville de Lyon dispose d'une voix délibérative.

Par délibération inscrite à l'ordre du jour de cette séance, vous allez vous prononcer sur la nouvelle convention constitutive. Sous réserve de votre approbation, je vous invite à désigner un membre de notre Conseil pour siéger à l'Assemblée Générale du CDAD :

Je vous propose la candidature de Jean Louis Touraine.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je la mets aux voix.

(Les Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus.)

\*\*\*

**M. TOURAIN Jean-Louis**, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce dossier concerne le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Rhône. Il s'agit d'un groupement d'intérêt public qui s'est constitué le 29 juin 2000 et qui a été renouvelé en 2006. Aujourd'hui, il s'agit de modifier quelque peu les statuts et de l'officialiser par délibération de notre Conseil municipal.

Ce dossier est bien sûr suivi en étroite collaboration avec Georges Képénékian, en charge de la défense des droits auquel il se consacre très activement. Je rappelle que le Conseil Départemental d'Accès au Droit réunit un très grand nombre de structures, qu'il a un financement provenant de plusieurs origines, mais en particulier, et de façon majoritaire, du Ministère de la Justice, lequel apporte environ 160.000 euros. Ce Conseil subventionne diverses actions, en particulier pour ce qui nous concerne, les maisons de la justice et du droit à une hauteur de 20 à 25.000 euros. C'est donc une action importante pour la Ville de Lyon.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Cette délibération formalise la représentation de M. Jean-Louis Touraine au Conseil Départemental d'Accès au Droit. Dont acte.

Je constate que M. Touraine siège dans quantité d'organismes et autres commissions au titre de la Ville : la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement, le Forum de la sécurité urbaine, l'Association lyonnaise pour la tranquillité publique et la médiation... Il est aussi correspondant Défense de la Ville, membre du Comité syndical du SYTRAL, Président de Lyon Parc Auto, Conseiller communautaire. Je constate également, qu'en plus de ses responsabilités électives locales, il est aussi député du Rhône, qu'il a des activités professionnelles aux HCL, et qu'il a aussi été candidat, certes malheureux, à la présidence de la Fédération Hospitalière de France.

Au fond, l'exercice de tous ces mandats, au-delà du cas « gloutonesque » de M. Touraine, pose la question du cumul des mandats.

François Hollande l'avait bien promis : le non cumul des mandats devait être appliqué avant les municipales de 2014. Promesse reprise lors du discours politique générale de M. Jean-Marc Ayrault, le 3 juillet 2012 : « *La fin du cumul de mandats pour les parlementaires sera applicable en 2014* ».

Le parti socialiste avait aussi énoncé une règle identique pour les seuls députés, applicable en septembre 2012.

Or, aujourd'hui, sous prétexte de « difficultés » et s'abritant derrière un avis du Conseil d'Etat, le Gouvernement PS reporterait cette promesse aux calendes grecques, peut-être, peut-être je le dis bien, en 2017. Ce n'est sans doute pas l'appel d'une petite poignée de Députés PS (39 sur 279) pour une application de cette réforme dès 2014 qui changera grand-chose. D'ailleurs, je remarque que cet appel n'a été signé par aucun des Députés socialistes de Lyon. C'est dire qu'ils ne se sentent pas du tout concernés par le renouvellement et la modernisation de la vie politique. Pas plus que vous, Monsieur le Maire.

Ni 2012, ni 2014, peut-être 2017, et pourquoi pas 2020, 2022 ou 2030 ? Ces reports successifs du non cumul des mandats fleurent « l'enterrement de première classe ».

Qu'en pensent d'ailleurs vos « amis » les Verts qui ont fait de cette question un cheval de bataille depuis des années ?

Ces renoncements s'ajoutent au bilan du Gouvernement qui, après plus de 10 mois de pouvoir, a fait passer la France « du rose au morose ».

Ce bilan, Monsieur le Maire, est bien celui de vos amis, bien qu'à plusieurs reprises, vous avez essayé de vous démarquer de ce Gouvernement. Vous en portez la responsabilité. Vous et une partie de votre Majorité soutenez ce Gouvernement qui, à notre avis, avec de telles mesures, ne fait qu'aggraver le fossé entre les politiques et le peuple. Ne vous étonnez pas, dans ces conditions, de la montée des populismes. Vous en êtes -et je le dis gravement- les premiers responsables.

**M. TOURAIN Jean-Louis**, Premier Adjoint : M. Broliquier nous emmène bien loin de notre dossier d'aujourd'hui, puisqu'en vérité, dans le dossier actuel, nous proposons seulement d'entériner la pratique qui existe depuis 2000, moment de la création de ce Conseil des Droits. Simplement, toutes les quelques années, nous revotons effectivement le fonctionnement de cette structure.

Il n'y a donc strictement aucun mandat additionnel et, par ailleurs, parmi la liste que M. Broliquier a citée, beaucoup de mandats ne sont plus exercés par moi. Il cite tous ceux qui ont été exercés à un moment ou à un autre, sans qu'il n'y ait simultanéité pour beaucoup d'entre eux.

Cela ne mérite pas beaucoup de discussion puisque nous ne sommes pas sur le dossier du Conseil municipal. Je rappelle simplement à M. Broliquier que j'ai appliqué certaines restrictions de cumul de mandats, en abandonnant lorsque j'ai été élu Député, et comme cela est réglementaire, un mandat au Conseil Général et en demandant de plus, de façon volontaire et choisie, à ne pas avoir de fonction de Vice Président au Grand Lyon dans ce mandat.

Pour d'autres mandats, la question se posera en temps et en heure selon le rythme de la vie politique. Nous aurons des élections l'an prochain et nous déciderons, à ce moment là, quels sont les mandats sollicités par les uns et par les autres.

Pour ce qui concerne les règles, bien évidemment, celles-ci devront s'appliquer à tous, non pas à un seul Parti mais à la totalité des Partis politiques. Ces règles font l'objet de propositions diverses dont celles de la Commission Jospin. Il y aura donc un texte de loi qui sera soumis. J'apporterai ma contribution, le texte sera étudié puis voté et, ensuite, les nouvelles dispositions seront appliquées. Mais vouloir précipiter d'une façon exagérée les conditions de limitation des cumuls serait néfaste et serait non respectueux du vote des électeurs qui ont confié certains mandats aux uns et aux autres d'entre nous.

Je pense qu'on pourra reparler de cela dans les lieux qui sont opportuns, en particulier à l'Assemblée nationale pour le texte de loi, mais ici, je crois que nous devons d'abord faire en sorte que le Conseil départemental d'accès aux droits puisse fonctionner pendant les années à venir, comme il a fonctionné depuis 2000.

**M. LE MAIRE** : Juste un mot d'abord pour dire qu'il est quand même bien que l'Adjoint à la sécurité puisse siéger dans tous les organismes où il est question de sécurité, de droit, etc. que c'est le prolongement de sa fonction.

Sur le reste, peut-être pourrions-nous aller un peu plus au fond un de ces jours, je suis toujours prêt à tous les débats sur ce type de sujet, je vous renvoie à un très bon article de Patrick Weil sur les raisons qui font qu'en France, peut-être, il y a le cumul des mandats et qui parle en particulier d'un Etat extrêmement centralisé et jacobin où pour pouvoir faire contrepoids, il faut peut-être que vous ayez un mandat de Député parce qu'autrement (peut-être pas le Maire de Lyon, encore que j'en vois les difficultés) le Maire d'une petite ville n'a pas exactement les moyens de peser sur une politique nationale. Pour cela, il faut une politique de décentralisation et vous voyez qu'aujourd'hui, elle est en route.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)